

DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE ----- Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES USSES ET RHONE
Nombre de Conseillers : En exercice : 37 Présents : 32 Pouvoirs : 4 Votants : 36 Pour : 36 Contre : Nul : Abstention :  N° CC 233/2017	L'an deux mille dix-sept, le 11 juillet à vingt heures, le Conseil Communautaire Usse et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au siège de la CCUR, sous la présidence de Monsieur Paul RANNARD  <b>Date de convocation</b> : 04 Juillet 2017 <b>Présents</b> : Mmes Christine VIONNET, Marthe CUTELLE, Mylène DUCLOS, Anne-Marie BAILLEUL, Paulette LENORMAND, Estelita LACHENAL, Mrs Bernard THIBOUD, Patrick BLONDET, André-Gilles CHATAGNAT, Paul RANNARD, Louis CHAUMONTET, Joseph TRAVAIL, Grégoire LAFEVERGES, Thierry DEROBERT, Jean-Marc LAGRIFFOUL, Christian VERMELLE, Bruno PENASA , Bernard CHASSOT, André BOUCHET, Jean-Paul FORESTIER, Jean-Louis MAGNIN, Bernard REVILLON, Jean VIOLLET, Gilles PASCAL, Alain LAMBERT, Michel BOTTERI, Guy PERRET, Stéphane BRUN, Jean-Yves MACHARD, Alain CAMP, Pascal COULLOUX, Patrick FALCOZ. <b>Pouvoirs</b> : Mmes Carine LAVAL donne son pouvoir à Bernard THIBOUD, Carole BRETON donne son pouvoir à Bernard REVILLON, Mrs Emmanuel GEORGES donne son pouvoir à Thierry DEROBERT, Gilles PILLOUX donne son pouvoir à Guy PERRET. <b>Absents excusés</b> : Corinne GUISEPPIN, Alain CHAMOSSET M. Jean Louis MAGNIN est désigné secrétaire de séance

**Objet : Délibération abrogeant le complément de rémunération (prime annuelle) versé aux agents issus de la Communauté de Communes de la Semine (ancien District de la Semine)**

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique territoriale et notamment ses articles 87, 88 et 111 ;  
Vu la délibération du District de la Semine en date du 30 juin 1997 décidant de maintenir les compléments de rémunération (primes annuelles) versés antérieurement par « l'amicale du Personnel du District de la Semine » depuis le 29 janvier 1984 ;  
Vu l'arrêté inter-préfectoral n°PREF/DRCL/BCLB-2016-0091 en date du 13 décembre 2016 portant fusion des Communautés de Communes du Val des Usse, du Pays de Seyssel et de la Semine au 1<sup>er</sup> janvier 2017 ;  
Vu la délibération du Conseil Communautaire Usse et Rhône n° CC 12/2017 du 13 février 2017 instituant le Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, Sujétions, Expertise et Engagement Professionnel (RIFSEEP) ;

Considérant que le complément de rémunération attribué par le District de la Semine par délibération du 30 juin 1997 ne pourrait être maintenu que pour les seuls agents issus de la CC de la Semine ;  
Considérant qu'il y a lieu d'établir une équité entre les agents issus des 3 communautés de communes fusionnées ;  
Considérant que le complément de rémunération versé par la Communauté de Communes de la Semine a été intégré dans le nouveau régime indemnitare RIFSEEP ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré décide :

✓ **D'ABROGER** le complément de rémunération maintenu par le District de la Semine par délibération du 30 juin 1997.

Le Président  
Paul RANNARD

Fait et délibéré les jours et mois susdits.  
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.  
Pour extrait conforme,  
Le Président,  
Paul RANNARD

